



COMMUNIQUÉ

Boulogne-Billancourt, le 07 avril 2021

Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 22-10-13 du Code de commerce

Avenant à la Convention de prestations de services avec la société Carrefour SA

- **Personne concernée**

La société CRFP 13 (société indirectement contrôlée par la société Carrefour SA), actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société.

- **Nature et objet**

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé, lors de sa réunion du 26 novembre 2020, la conclusion d'un avenant au contrat de prestations de services, initialement conclu le 16 avril 2014 modifié par avenant du 17 mai 2017, au titre duquel Carrefour SA met à disposition de Carmila SAS les compétences et moyens nécessaires, afin de l'assister en matière de suivi juridique de la vie de la société, de fiscalité et de suivi des normes de consolidation.

Dans le cadre de la fusion-absorption de la société Carmila SAS par la Société réalisée le 12 juin 2017, cette dernière a repris les droits et obligations de la société Carmila SAS au titre d'une convention de prestations de services conclue avec la société Carrefour SA.

- **Modalités et motifs justifiant de l'intérêt pour la Société**

La convention de prestations de services avec la société Carrefour arrivant à échéance le 31 décembre 2020 et compte tenu du retard pris dans les renégociations du fait de la crise de la Covid 19, un avenant a été conclu le 24 décembre 2020 afin de proroger sa durée jusqu'au 28 février 2021, sans en modifier les conditions et les modalités.

Convention de prestations de services avec la société Carrefour SA

- **Personne concernée**

La société CRFP 13 (société indirectement contrôlée par la société Carrefour SA), actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société.

- **Nature et objet**

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé, lors de sa réunion du 16 février 2021, la conclusion d'un contrat de prestations de services au titre duquel Carrefour SA met à disposition de la Société, les compétences et moyens nécessaires, afin de l'assister en matière de suivi juridique de la vie de la société, de fiscalité et de comptabilité. Cette convention a été signée le 8 mars 2021.



COMMUNIQUÉ

- **Modalités et motifs justifiant de l'intérêt pour la Société**

La convention de prestations de services initiale avec la société Carrefour ainsi que son avenant de prorogation sont arrivées à échéance le 28 février 2021. La Société n'ayant pas de ressources nécessaires pour assumer certaines fonctions, cette nouvelle convention a été conclue afin de renouveler les missions déléguées par la précédente convention pour une durée de 5 ans prenant fin le 31 décembre 2025. La rémunération prévue au titre de cette convention est de 102 000 € hors taxes.

CALENDRIER FINANCIER

22 avril 2021 (après clôture des marchés) : Publication d'information Financière pour le 1er trimestre 2021

18 mai 2021 (9h30) : Assemblée Générale des actionnaires

28 juillet 2021 (après clôture des marchés) : Publication des résultats du 1er semestre 2021

29 juillet 2021 (14h30) : Réunion d'Information Financière

À PROPOS DE CARMILA

Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2020, son portefeuille était constitué de 215 centres commerciaux en France, Espagne et Italie, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,1 Mds €. Animées par une véritable culture commerçante, les équipes de Carmila intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité commerciale : commercialisation, marketing digital, specialty leasing, direction de centre et asset management.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Le 18 septembre 2017, Carmila intégrait les indices FTSE EPRA/NAREIT Global Real Estate (EMEA Region).

Le 24 septembre 2018, Carmila intégrait les indices Euronext CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-tradable.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Florence Lonis – Secrétaire Générale
florence_lonis@carmila.com

+33 6 82 80 15 64

CONTACT PRESSE

Morgan Lavielle - Directeur Communication
morgan.lavielle@carmila.com

+33 6 87 77 48 80